



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28 octobre 2014

Délibération n°2014- 30

Convention entre l'UEB et le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine relative à des prestations d'appui en matière de ressources humaines

Vu les statuts de l'UEB annexés au décret n°2007-381 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur de l'UEB,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, l'UEB peut avoir besoin d'appui sur la gestion de sa fonction RH mais aussi pour faire face à des besoins ponctuels en matière de ressources humaines.

Suivant l'exemple du partenariat mis en place par l'Université de Rennes 2 avec le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, il est proposé à l'UEB de conclure une convention-cadre de partenariat qui lui permettra de recourir en tant que de besoin aux services du CDG 35.

Proposition :

Le conseil d'administration approuve la convention proposée entre l'UEB et le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine et autorise le Président à la signer.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 27

Délibération adoptée

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièces jointes au présent document :

- convention UEB – CDG35

Visa du Président